

Tous les élèves qui sont inscrits à l'école de danse doivent impérativement suivre ce règlement.

Aucune entorse au règlement ne sera acceptée.

❖ **Important :**

La date limite d'inscription est fixée au 22 octobre 2022. Tout élève dont le dossier n'est pas complet à cette date se verra refuser l'accès aux cours.

Le certificat médical est obligatoire toutes les années (contrairement aux activités sportives) car nous dépendons du ministère de la culture et non du sport.

❖ **Tenues et coiffure :**

Les tenues de cours, obligatoires, doivent être portées systématiquement tout au long de l'année. Les tenues sont propres et lavées régulièrement.

Les corps doivent être mis en évidence et non camouflés sous des vêtements trop amples.

Les cheveux doivent être attachés ; chignon obligatoire pour le classique. Prévoir un nécessaire de coiffure dans le sac.

❖ **Savoirs être :**

La politesse, la ponctualité et le respect sont de rigueur.

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'entrée de ceux-ci dans l'école. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident survenu sur le parking.

L'usage des téléphones portables est interdit dans l'école. Toute utilisation abusive des photos et/ou vidéos prises à l'école sera sanctionnée (par exemple, diffusion sur les réseaux sociaux de chorégraphies "concours"). Un panier sera disponible dans les studios pour déposer les téléphones pendant le cours. Les téléphones seront éteints.

Ne pas apporter à l'école d'objets ou vêtements de valeurs. L'école décline toute responsabilité en cas de vol commis dans les vestiaires.

Les vêtements et objets trouvés sont rassemblés quotidiennement et déposés dans un panier. Tout ce qui n'a pas été récupéré en fin d'année scolaire sera déposé dans une association caritative.

❖ **Stages proposés :**

Les stages sont payants pour les élèves ne suivant pas la préparation aux concours.

Si les élèves ont des classes de neige ou autres classes découvertes aux mêmes dates que les stages proposés et préfèrent assister aux stages, l'école peut proposer une attestation d'inscription aux stages.

Des stages auront lieu durant l'année, en classique et jazz ou contemporain. Les dates seront précisées ultérieurement. Ces stages sont ouverts aux élèves de l'école et aux extérieurs (sous réserve d'avoir réglé la cotisation d'adhésion à l'association).

❖ Droits d'inscription à l'école de danse :

Cotisation annuelle d'inscription obligatoire : 15 euros par élève inscrit.

Prix / Personne

Trimestre	Année
Cours 1H00/1H15	
1 Cours par semaine : 95 €	1 Cours par semaine : 285 €
2 Cours par semaine : 135 €	2 Cours par semaine : 405 €
3 Cours par semaine : 165 €	3 Cours par semaine : 495 €
4 Cours par semaine : 185 €	4 Cours par semaine : 555 €
Cours illimités : 215 €	Cours illimités : 645 €
Cours de 1H30	
1 Cours par semaine : 105 €	Cours par semaine : 315 €
2 Cours par semaine : 155 €	Cours par semaine : 465 €

Forfaits et Tarifs spéciaux par Trimestre :

- **Baby danse/Eveil/Yoga danse enfant** : 70 €/trimestre soit 210 €/année
- **Adultes** : 150 €/trimestre pour 3 cours/semaine et 180€ 4 cours et plus
- **Tarifs Concours** : voir directrice
- Réductions même famille : 2 personnes : 10%, 3 personnes et plus : 15% sur le total des cotisations (sauf cotisation annuelle)

Modalités de règlement :

Comme dans toute association, la cotisation annuelle est due à l'inscription.

L'école vous offre des facilités de paiement, mais aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de défection durant l'année sauf sur présentation exclusive d'un certificat médical ou d'un justificatif de déménagement (voir règlement).

Vous pouvez payer en une, trois ou dix fois au moment de l'inscription. : tous les chèques doivent être remis au moment de l'inscription, ils seront encaissés régulièrement tout au long de l'année.

❖ Evénements :

***Soirée prestige** : date à préciser. Présentation des variations et groupes concours.

***Gala de fin d'année** : deux représentations au mois de juin, dates à préciser. **Les places pour les 2 représentations sont payantes.**

Attention : la présence des élèves est obligatoire sur les 2 représentations.

Tous les costumes du spectacle de fin d'année seront à la charge des parents. Chaque élève devra acheter ou louer un costume imposé par cours (chaque cours donnant lieu à un passage différent lors du gala), choisi et confectionné par nos soins. Dans le cas d'une location, les costumes seront rendus à l'école après le gala. Les costumes achetés seront récupérés par les élèves à la fin des représentations.